

Conseil municipal du 30 juin 2022

Lors de ce conseil municipal, un sujet a retenu toute notre attention : la présentation du projet 2G du **Syndicat Mixte des Eaux** du Causse et la Moyenne Vallée de la Dordogne. En effet, avec le réchauffement climatique et les longues périodes de sécheresse qui s'annoncent, la gestion de l'eau va devenir un enjeu crucial pour les générations à venir. C'est pourquoi nous avons déjà approuvé le regroupement d'anciens syndicats des eaux afin d'obtenir une taille critique favorisant les investissements et une meilleure gestion de l'eau.

Au cours de la présentation, Madame Mireille BOURRASSE, ingénieure recrutée par le syndicat nous a détaillé un plan d'investissements étalé sur 6 à 7 ans, d'un coût total de 16M€, afin d'améliorer le stockage, l'interconnexion et la sécurité des approvisionnements. Nous avons trouvé judicieux et pertinent ce plan pluriannuel.

Cependant, nous avons tenu à rappeler que sur les sols karstiques notamment, les épandages des résidus de méthanisation industrielle et de pesticides, notamment dans les plantations de noyers, constituent une importante source de pollution pour les eaux souterraines et les nappes phréatiques.

Et même si on nous assure que de nombreux contrôles qualité existent, nous avons tenu à rappeler notre inquiétude face à la nouvelle enquête publique visant une extension de 30 % du **méthaniseur de Gramat**.

Tous ces digestats et herbicides se retrouvent immanquablement dans les rivières et cours d'eau et par conséquent dans le cycle alimentaire. C'est pourquoi nous sommes opposés à tout épandage de résidus de méthanisation industrielle sur les sols karstiques des causses et contre l'utilisation des herbicides. Le maire, président de Cauvaldor, nous assure ne pas être au courant de cet agrandissement. Nous lui rappelons qu'en plus des risques de pollution liés aux épandages, la commune de Martel subira un accroissement du nombre de camions transportant des déchets d'abattoirs destinés à ce méthaniseur.

Le reste de l'ordre du jour concernait

- le vote d'un diagnostic afin de pouvoir engager la **réhabilitation du Palais de la Raymondie**,
- une présentation de la consommation des bornes électriques installées à la Fontanelle,
- une augmentation ponctuelle de la subvention allouée aux chemins pédestres
- le mode de publication des actes et délibérations
- le tirage au sort d'un jury d'assises.

Questions diverses :

- Sensibles aux questions environnementales, nous avons demandé que les choix des terrains où sont implantés des **panneaux photovoltaïques** ne se fassent pas au détriment des terres cultivables. **Nous avons exprimé notre souhait de protection des terres agricoles avec un programme d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs**. Malheureusement, le PLUiH qui doit traiter ce sujet de « sacralisation » des terres, repris par Cauvaldor, est renvoyé à des échéances non compatibles avec les enjeux actuels ...
- Nous avons demandé si l'installation de panneaux photovoltaïques avait été prévue sur **le futur gymnase**. Selon le maire, un temps envisagé, une étude a montré un surcoût trop important pour renforcer la structure et au final revoir profondément le projet.

- **Avancement du dossier de la cuisine l'EHPAD** : nous n'avons pas pu avoir d'information car Mme Bourgeade, en charge du dossier, était absente. Par ailleurs, l'étude sur le gaspillage alimentaire mandatée par le Département, justifiant ces délais incompréhensibles est tellement confidentielle que personne n'a pu l'obtenir. Nous allons faire une demande officielle au Président du Département.
- Nous avons demandé **que le quotient familial soit appliqué** pour la facturation des repas servis à la cantine scolaire (actuellement 4.30 €). En effet, de nombreuses familles aux revenus modestes subissent de plein fouet l'augmentation des prix. Cette mesure sociale nous paraît importante pour nombre de nos concitoyens.
